

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **11 mai 2009**

Décision n° **B-2009-0877**

commune (s) : Saint Fons

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2009 - Convention

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Rapporteur** : Monsieur Charrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 mai 2009

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Imbert A.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Blein), Calvel, Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Gelas (pouvoir à M. Bernard R), MM. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Barge, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 11 mai 2009****Décision n° B-2009-0877**

objet : <b>Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2009 - Convention</b>
service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La convention-cadre triennale 2007-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour la commune de Saint Fons concerne les deux quartiers en politique de la ville : l'Arsenal Maisons Bleues Grandes Terres et les Clochettes. Cette convention-cadre a fait l'objet d'une approbation par délibération du conseil de Communauté du 15 octobre 2007.

Les actions engagées dans le cadre de l'amélioration de la GSUP répondent ainsi aux objectifs partagés suivants :

- le renforcement des liens entre partenaires de proximité,
- l'actualisation en continu du diagnostic partagé sur le territoire,
- l'implication des habitants dans la gestion quotidienne de leur quartier,
- la contribution des actions GSUP à l'insertion sociale et professionnelle des personnes,
- le renforcement de l'entretien et de la maintenance des logements, des parties communes et des espaces extérieurs,
- le renforcement de la gestion des espaces extérieurs,
- le maintien d'une forte vigilance sur le repérage des dysfonctionnements et une meilleure réactivité des interventions,
- l'amélioration de la tranquillité et de la sécurité des personnes,
- la mise en place des conditions de gestion pérenne des espaces réaménagés,
- le développement d'espaces de proximité pour les habitants.

Pour l'année 2009, le coût global des opérations présentées retenues par les partenaires est estimé à 664 905 € avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 28 250 €.

Le tableau récapitulatif de la programmation 2009, détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions et la répartition financière entre les partenaires, est joint en annexe ;

Vu ladite convention ;

Vu la délibération du Conseil n° 2007-4407 en date du 15 octobre 2007 ;

**DECIDE****1° - Approuve ;**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Saint Fons pour l'année 2009 tel que présenté en annexe,

b) - la participation financière de la Communauté urbaine, à hauteur de 28 250 € nets de taxes.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention avec la commune de Saint Fons pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 657 340 - fonction 824 - opération 1967.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 mai 2009.**